

CERTIFICATION & RNCP

Formation certifiante

Aussi écrit : Formation certifiante - formations certifiantes - formation certifiante CPF - formation certifiante RNCP

DÉFINITION

Formation dont la finalité est l'obtention d'une certification professionnelle enregistrée par France compétences, soit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), soit au Répertoire spécifique (RS). Cette inscription officielle rend la certification reconnue par l'État et conditionne, dans la plupart des cas, l'éligibilité au Compte personnel de formation.

Une formation certifiante prépare à une certification professionnelle enregistrée par France compétences, au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS). C'est cette inscription qui la distingue d'un simple stage : à la sortie, on ne détient pas une attestation de présence mais une reconnaissance décrite par des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation (article L6113-1 du Code du travail). Pour une reconversion, la nuance n'est pas cosmétique : seule une certification enregistrée reste lisible d'un employeur à l'autre.

Certifiante, diplômante, qualifiante : le tableau

Certifiante

- Ce qu'on obtient : Une certification professionnelle : titre, diplôme, CQP, certification de compétences
- Qui reconnaît : L'État, via France compétences
- Répertoire : RNCP ou RS
- Ce qu'il faut savoir : Éligible au CPF dans la plupart des cas ; blocs validables séparément

Diplômante

- Ce qu'on obtient : Un diplôme d'État
- Qui reconnaît : Un ministère
- Répertoire : RNCP
- Ce qu'il faut savoir : Sous-ensemble du certifiant ; cursus souvent plus long

Qualifiante

- Ce qu'on obtient : Des compétences reconnues par une branche ou un employeur
- Qui reconnaît : La branche, l'entreprise
- Répertoire : Pas nécessairement
- Ce qu'il faut savoir : Utile en interne ; transférabilité moins garantie

RNCP et répertoire spécifique : deux registres

Le RNCP enregistre les certifications qui attestent d'un métier ou d'un champ professionnel complet, avec un niveau de 3 à 8 : diplômes, Titres professionnels, CQP. Le répertoire spécifique enregistre les certifications de compétences transversales ou complémentaires : langues, logiciels, habilitations, gestes professionnels. Les deux sont tenus par France compétences ; les deux ouvrent, dans la plupart des cas, l'accès au Compte personnel de formation, comme le rappelle Mon Compte Formation.

Vérifier une certification avant de s'inscrire

- Ouvrez la fiche de la certification sur France compétences, pas la page de l'organisme.
- Lisez le niveau, les blocs de compétences et le certificateur.
- Vérifiez la date d'échéance de l'enregistrement : une certification échue à la date de votre examen perd une part de sa valeur.

- Comparez le programme de l'organisme aux blocs : ce qui manque ne sera pas certifié.

Deux situations concrètes

Le « certificat » qui n'était enregistré nulle part

Une femme de 37 ans s'apprête à payer une formation « certifiante » en gestion de projet. La fiche promise n'existe ni au RNCP ni au répertoire spécifique : le certificat est délivré par l'organisme lui-même. Elle choisit une certification du répertoire spécifique, éligible au CPF, reconnue au-delà de l'organisme.

Des blocs plutôt qu'un titre entier

Un homme de 49 ans a besoin de deux compétences précises pour évoluer, pas d'un titre complet. Il valide deux blocs d'une certification RNCP, sur six mois, financés par son CPF. Les blocs restent acquis ; il complètera le titre plus tard, ou par l'expérience.

Les erreurs fréquentes

- Prendre « certifiant » pour un label de qualité : c'est un statut d'enregistrement, qui se vérifie.
- Confondre le certificat délivré par un organisme et une certification enregistrée par l'État.
- Ignorer la date d'échéance de la certification.
- Choisir un titre complet quand deux blocs suffisaient, ou l'inverse.
- Croire que « qualifiant » vaut « certifiant » sur le marché du travail.

Pour votre reconversion

Choisir une formation certifiante, ce n'est pas cocher une case administrative : c'est s'assurer que l'effort consenti se traduira en une preuve reconnue, opposable sur le marché du travail. Le tour des métiers accessibles donne, pour chaque titre, la fiche France compétences à consulter ; la fiche blocs de compétences explique comment un titre se construit par étapes.

À RETENIR

- Une formation certifiante débouche sur une certification enregistrée par France compétences, au RNCP ou au répertoire spécifique : une reconnaissance décrite par des référentiels, pas une attestation de présence.
- Diplômante : un diplôme d'État, sous-ensemble du certifiant ; qualifiante : une reconnaissance de branche ou d'employeur, sans répertoire national.
- Les certifications RNCP se valident par blocs, y compris par la VAE ; le statut certifiant conditionne dans la plupart des cas l'éligibilité au CPF.
- Avant de s'inscrire : vérifier sur la fiche France compétences le niveau, les blocs et la date d'échéance de l'enregistrement.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- France compétences - Certification professionnelle (RNCP, répertoire spécifique, blocs de compétences, éligibilité CPF) <https://www.francecompetences.fr/reguler-le-marche/certification-professionnelle/> (consulté 2026-07-11)
- Légifrance - Code du travail, article L6113-1 (définition des certifications professionnelles) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038951917 (consulté 2026-07-11)
- Mon Compte Formation - « Pourquoi choisir une formation certifiante ? » <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/pourquoi-choisir-une-formation-certifiante> (consulté 2026-07-11)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à l'IFPA Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/formation-certifiante

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF